

E *tainhus* n°47 **Infos**

JANVIER 2025

EDITO

du Maire

Chères Stainhusiennes, chers Stainhusiens,

Ainsi s'achève l'année 2024. Je suis heureux de vous faire découvrir le numéro 47 d'Étainhus Info.

Au niveau international, la situation est toujours aussi inquiétante avec de nombreux conflits interminables. Ayons une pensée pour la population de ces pays.

Au niveau national, c'est le temps de l'incertitude, tant sur le plan institutionnel, qu'économique, avec un probable impact sur le budget communal.

À Étainhus, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est toujours en cours d'élaboration par la Communauté Urbaine depuis 2021. Une consultation et une enquête publique seront programmées en 2025.

En 2024 :

- *Nous avons accueilli tous les vendredis un Food truck sur la place du village de 17h30 à 22h, que nous continuerons d'accueillir en 2025.*

- *Nous avons accueilli en août « les rendez-vous de l'été » au gymnase. Un spectacle acrobatique de qualité nous a été proposé par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Ces rendez-vous seront reconduits en 2025.*

- *Notre épicerie va changer de propriétaire, Madame AXILAISS souhaitant arrêter son activité.*

- *Une étude de sous-sol pour les futurs travaux d'extension du groupe scolaire a été réalisée en août. Aucun souci n'a été détecté. Nous pouvons sereinement envisager la poursuite de notre projet.*

Enfin, j'ai bien noté vos doléances au sujet de l'absence de décorations de Noël dans notre village. Le budget 2025 essaiera d'y pallier.

En écrivant ces lignes, j'ai une pensée pour les très nombreux sinistrés de Mayotte qui sont à la peine au moment où nous étions à l'heure des festivités de fin d'année.

Je remercie tous les acteurs de la vie communale.

L'équipe municipale et moi-même vous adressons nos vœux les plus chaleureux pour 2025.

Rendez-vous le vendredi 31 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

Votre maire, Rémi MALO



VŒUX DU MAIRE

Vendredi 31 janvier

18h30

Salle des fêtes de la commune



AGENDA 2025

Janvier

- 31/01 : Vœux du Maire

Mars

- 02/03 : Repas des aînés
- 29/03 : Foulées scolaires



Mai

- 8/05 : Cérémonie du 8 mai
- Printemps de l'environnement en partenariat avec l'école

Juin

- Kermesse de l'école

Novembre

- 11/11 : Cérémonie du 11 novembre

Décembre

- Téléthon



Modalités des inscriptions scolaires pour l'année 2025-2026

Dès l'âge de 3 ans, votre enfant doit être inscrit à l'école maternelle, sauf en cas d'instruction dans la famille. Cette obligation s'applique dès la rentrée scolaire de l'année civile (*du 1er janvier au 31 décembre*) où l'enfant atteint l'âge de 3 ans.

L'inscription se fait tout d'abord à la mairie et ensuite à l'école. L'enfant doit être inscrit au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Les inscriptions auprès du secrétariat de mairie débutent à compter du 1^{er} mars 2025 lors des permanences d'ouverture de la mairie.

Vous devrez fournir les documents suivants :

- Documents justifiant l'identité des deux parents et de celle de votre enfant (livret de famille, carte d'identité, passeport, copie d'extrait d'acte de naissance ou attestation sur l'honneur)
- Justificatif récent de domicile
- Attestation de vaccinations obligatoires à jour (copie des pages de vaccination du carnet de santé)

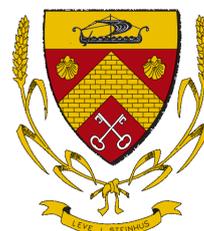
D'autres documents peuvent aussi être demandés si une inscription à la cantine scolaire et/ou à la garderie périscolaire est envisagée : attestation assurance responsabilité civile, fiche sanitaire



Une attestation d'inscription vous sera transmise, et vous devrez ensuite contacter la directrice d'école pour une inscription définitive.

Contact : École Les Mille Pages Étainhus : 02 35 20 45 67

À noter : Si l'enfant reste dans la même école, vous n'aurez pas à renouveler son inscription chaque année.



MAIRIE
DE ÉTAINHUS
- 76430 -

RETOUR EN

Les rendez-vous de l'été à Étainhus

La 1^{ère} édition des rendez-vous de l'été à Étainhus a eu lieu samedi 3 août 2024 à 16 heures au gymnase. Pas moins de 70 personnes, adultes et enfants, stainhusiens ou pas, se sont retrouvés au complexe sportif pour assister au spectacle « cirque exalté ; Amants » organisé par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.



Un homme et une femme dansent simplement et c'est tellement beau que les spectateurs en redemandent encore et encore. Selon les auteurs et interprètes Sara DESPREZ et Angelos MATSAKIS, couple dans la vie et sur scène : « Putain, on s'aime, envers et contre tout, on s'aime ! Tu vas me balancer par terre ou me faire monter au ciel, je vais t'achever et te ressusciter... et on va s'aimer ! »

Ce spectacle acrobatique et plein de tendresse aura duré une petite heure, de quoi en prendre plein les yeux !

Vivement la prochaine édition des rendez-vous de l'été !



Noces de diamant



Le samedi 14 septembre dernier, Rémi MALO, maire d'Étainhus a eu le privilège de célébrer les noces de diamant de ce couple de stainhusiens. M. et Mme BELLONCLE entouré de leur famille, enfants, petits-enfants, arrières petits-enfants et amis se sont présentés en la maison commune du village où ils demeurent depuis plusieurs décennies, Monsieur BELLONCLE étant issu du village.

Monsieur MALO, a pu exprimer durant cette cérémonie ses souvenirs avec ce couple au sein du village, et les remercier de partager avec les élus ce moment.

Nous remercions M. et Mme BELLONCLE qui s'attachent à partager avec l'ensemble de leur famille et amis ces événements de leur vie de couple et de famille, comme en 2014, ils étaient déjà venus en mairie renouveler leurs vœux pour des noces d'or.



Cérémonie du 11 novembre



La commune d'Étainhus a organisé sa traditionnelle commémoration de l'Armistice de la guerre de 1914-1918 le 11 novembre en fin de matinée devant le monument aux morts.

Rémi MALO, maire, entouré des membres de son conseil municipal a procédé à la lecture du discours du ministre des armées, et la citation des soldats stainhusiens morts pour la France. Un dépôt de gerbes suivi d'une minute de silence et du chant de la marseillaise ont clôturé cette cérémonie.

Tous les habitants, adultes et enfants, de la commune étaient invités à se rassembler devant le monument aux morts, rue des anciens combattants, avec les élus, les représentants des anciens combattants et la directrice de l'école du village.

Un vin d'honneur a ensuite été servi aux participants à la salle des fêtes de la commune.

La municipalité remercie toutes les personnes présentes à cette cérémonie.



2024

Tempête de neige Gaetano

L'épisode neigeux, particulièrement intense, qui s'est abattu sur une grande moitié nord de la France nous a tous surpris à Étainhus jeudi 21 novembre 2024. La neige n'a pas cessé de tomber abondamment de 10h00 à 16h30 laissant place à un beau manteau blanc épais de plus de 15 à 20 centimètres par endroits.

Le 21 novembre 1962, les plus anciens s'en souviennent peut-être, des chutes de neige sur une bonne partie nord de la France annonçait l'arrivée d'un des hivers les plus froids et le plus long de l'histoire. Le record de froid de l'hiver 1962/1963 sera-t-il battu en 2024/2025 ?



Téléthon

Pour la seconde édition, une marche a été organisée dans le cadre du Téléthon par les membres du conseil municipal. Le temps clément a permis d'attirer une cinquantaine de personnes. Adultes, enfants et quelques chiens ont pris le départ de la randonnée de 6 kms le samedi 30 novembre 2024 aux alentours du village.



Les dons récoltés, cumulés à ceux collectés par les enfants de l'école du village suite à la fabrication et la vente d'objets de Noël, seront tous reversés au profit d'AFM Téléthon. Ainsi, c'est la somme de 735,90€ qui a pu être remise à l'antenne AFM Téléthon de St Romain de Colbosc.



Colis des aînés

Rémi MALO, maire, et les membres du CCAS, ont accueillis les aînés d'Étainhus à la salle des fêtes samedi 14 décembre 2024 pour leur remettre le traditionnel colis de Noël.



77 colis, décorés par des cartes de vœux réalisées par les élèves de l'école des Mille Pages, leur ont été remis à l'issue d'un goûter convivial au cours duquel chacun a pu échanger quelques mots avec ses voisins et amis.

Pour les personnes n'ayant pu se rendre à la salle des fêtes ce 14 décembre, les colis leur ont été remis par les élus à leur domicile dans les jours suivants.

Les nouvelles

Etat civil année 2024

Naissances

11 naissances recensées sur la commune pour l'année 2024, 10 ont donné leur autorisation pour la parution dans le bulletin municipal.

- 19 janvier PERROT Éléa, Alba
24 avril SERVO Thibault, William, Gabriel
30 mai DEGRÉ Liam, Aaron, Adriann
28 juin BOURSIER Xéana, Léa, Elodie
11 juillet JELH Noa, Laurie, Maryse
2 août LUCAS Rosa, Maëlle, Lisa
14 août BALANT Capucine, Ambre, Jade
3 oct. MAKHLOUF Mya
10 nov. DEHAIS Côme, Philippe, Alain
12 nov. MONNET Léon, Éric, Martial

Parrainages civils

1 parrainage civil a été enregistré sur la commune durant l'année.

- 02 mars FERRIC Ely, Natacha, Sandrine

Pacs

5 PACS ont été enregistrés sur la commune durant l'année 2024. 4 ont donné leur autorisation de publication dans le bulletin communal.

- 15 mars DARCHEN Arnaud & RÉMY Émilie
12 juillet ARNOUX Sébastien & BUREL Marine
04 sept. PATRY Cédric & RICHARD Amélie
13 déc. TROCQUET Anthony & GRANCHER Hélène

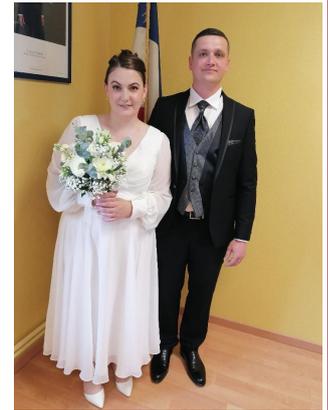
Décès

- | | | | |
|------------|-------------------------------|----------|---|
| 03 janvier | Christian, Louis, Pierre MOAN | 01 mars | Philippe, Christian MILHAMONT |
| 03 janvier | Vincent, Marie, Valère TASSEL | 18 juin | Louis SANTIAGO |
| 18 janvier | Catherine LEROUX née DOLLO | 24 août | Jocelyne, Violette DELORY née BRUSTLÉ |
| 10 février | André, Émile, Gustave BREDEL | 21 sept. | Claudine, Marthe, Renée DESCHAMPS née FRÉMAUX |

Mariages



09 mars
Frédéric SANSON & Isabelle LESEIGNEUR



15 juin
Florian DAVEAU & Lauriane BERTY



22 juin
Dominique MERCIER & Christelle GOLLAIN



31 août
Matthieu MOAN & Mathilde CANTAIS

de la commune

! Nouvelle adresse mail !

Le conseil municipal a décidé de moderniser et de remettre aux normes son installation informatique avec l'aide d'un prestataire. Cela se traduit principalement par la mise en sécurité des données (sauvegarde et traitement) et des postes de travail des secrétaires de mairie. C'est donc pour cette raison qu'une nouvelle adresse mail a été créée pour contacter le secrétariat de mairie, elle est à utiliser dès maintenant :

→ contact.mairie@etainhus.fr ←

Travaux

Durant l'année 2024, la municipalité a pu réaliser un certain nombre de travaux sur le territoire de la commune et de l'ensemble des bâtiments communaux.

Entretien du groupe scolaire

Des travaux d'entretien ont été effectués au sein du groupe scolaire tels que :

- le passage à l'éclairage LED dans une classe
- la réalisation d'éclairage de tableaux scolaires dans 3 classes
- la pose d'une cinquantaine de porte-manteaux supplémentaires pour permettre une double rangée de supports pour les maternelles
- divers travaux de plomberie ont également été réalisés
- la pose de carrés de gazon synthétiques coté cour des classes primaires adoucissant ainsi l'espace de jeux des enfants
- la réalisation de 29 sondages d'investigation de forage autour de l'école



Entretien des voiries

Des travaux de voiries ont été réalisés tout au long de l'année : route du Grand Barrois, route de Saint Sauveur, route de la Linerie, route du Mirlibut et route des Bleuets.



Travaux sur les réseaux

L'enfouissement du réseau de haute tension route de Saint Sauveur, impasse d'Étainhus, et chemin de la Clé des Champs.

Changement pour la collecte des déchets



La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a compétence en matière de ramassage des déchets des particuliers. Dans le cadre du renouvellement du marché du prestataire en charge de ces ramassages, c'est la société SEPUR, acteur de la collecte et de la valorisation des déchets depuis plus de 60 ans, qui a été retenue dans ce nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2025. La Communauté Urbaine a envoyé une communication à tous les stainhusiens concernés afin de présenter cette évolution dans le ramassage des déchets sur notre commune. Ce changement de prestataire entraîne un changement de jour de collecte pour notre commune. **Ainsi nous passons d'un ramassage le mercredi à un ramassage le VENDREDI**

Autre évolution, seuls 3 jours fériés dans l'année ne feront pas l'objet d'un ramassage le jour même mais systématiquement le lendemain. Il s'agit du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Pour tous les autres jours fériés de l'année sur notre jour de ramassage donc un vendredi, le passage des camions de ramassage sera maintenu.

Pour connaître et reconnaître les jours de collecte, vous pouvez :

- Contactez le **02 35 22 25 25** (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Consultez le site internet TriPratik



Pour en savoir plus sur l'entreprise SEPUR : site internet sepur.com

Bien vivre ensemble et citoyenneté

ZONE À FAIBLE ÉMISSIONS ET VIGNETTE CRIT'AIR AU HAVRE

La loi Climat et Résilience, promulguée le 21 août 2021, rend obligatoire la mise en place de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) à partir du 1^{er} janvier 2025 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole met donc en place une ZFE-m depuis le 1^{er} janvier 2025.

Pour circuler au sein de cette zone à faibles émissions mobilité, les conducteurs doivent disposer d'une vignette CRIT'AIR sur leur pare-brise (y compris les véhicules électriques). Cette vignette, de portée nationale, évalue le niveau d'émissions polluantes du véhicule selon plusieurs critères : son ancienneté, son type de motorisation et le carburant utilisé.

• Le périmètre de la ZFE-m

La ZFE-m concerne tous les véhicules qui circuleront sur le périmètre retenu, défini par le réseau routier : la rocade RD 6382 au nord et à l'est, le canal de Tancarville au sud.

Les communes du Havre et de Sainte-Adresse sont concernées, ainsi que l'extrémité sud d'Octeville-sur-Mer (route de la Chesnaie) et rue Louis Lumière sur Fontaine-la-Mallet.

Cette restriction de circulation est valable 7j/7 et 24h/24.

• L'interdiction de circulation

Seuls les véhicules non classés seront concernés par les interdictions de circulation, soit moins de 1 % du parc de la Communauté Urbaine.

Il s'agit des véhicules particuliers immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997, des véhicules utilitaires légers immatriculés avant le 1^{er} octobre 1997, des poids lourds immatriculés avant le 1^{er} octobre 2001 et des deux-roues immatriculés avant le 1^{er} juin 2000.

Si vous êtes concerné par l'interdiction de circulation, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole prévoit des aides supplémentaires destinées aux propriétaires de véhicules non classés concernés par l'interdiction d'entrer dans la ZFE-m. Ce dispositif, avec ses conditions, sera présenté en conseil communautaire début 2025.

Ces aides seront cumulables avec les aides existantes de l'État et concerneront l'ensemble des habitants de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

• Les exemptions permanentes ou temporaires et les dérogations

* Permanentes :

-Les véhicules d'intérêt général au sens de l'article R. 311-1 du Code de la route (1) - véhicules du ministère de la défense

-Les personnes détenteur d'une carte Mobilité Inclusion

-Les véhicules de transport en commun de personnes à faibles émissions

-Les engins agricoles

-Les convois exceptionnels

-Les voitures de collection

* Temporaires :

-Associations agréées de sécurité civile

-Associations reconnues d'utilité publique, d'intérêt général ou de bienfaisance, aide alimentaire

-Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale

-Usager atteint d'une Affection Longue Durée

* Les dérogations

-Entreprises en redressement judiciaire

-Personnes en attente d'une carte Mobilité Inclusion

Attention, toute demande de dérogation doit faire l'objet d'une démarche auprès de la Communauté Urbaine, en s'adressant à derogation-zfe@lehavremetro.fr.

• La commande de vignettes CRIT'AIR

La vignette (3,81 € TTC, frais d'envoi postal inclus) est valable pour la **durée de vie du véhicule** et est à faire directement **en ligne** sur le site : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>



• Questions et informations complémentaires

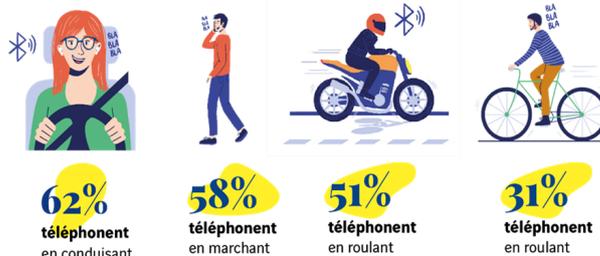
N'hésitez pas à contacter la Communauté Urbaine via leur site internet ou par téléphone au 02 35 22 25 25.

Vous pouvez également vous rendre à la Maison du Territoire de St Romain de Colbosc qui est à votre service pour vous accompagner, vous informer et vous conseiller gratuitement dans vos démarches. (5, rue Sylvestre Dumesnil 76430 St Romain de Colbosc 9h-12h 14h-17h / 02 35 13 36 90)



SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DES NOMBRES QUI INTERPELLENT ?

Incivilités, inattention et non respect du code de la route sont trop souvent la cause d'accidents plus ou moins importants. En effet, un moment d'inattention, une vitesse excessive ou un appel téléphonique et l'irréparable survient. Le comportement responsable des citoyens que nous sommes est déterminant !



La route est toujours un terrain de tensions, et voici quelques chiffres (www.securite-routiere.gouv.fr) concernant les conducteurs :

- 65% des conducteurs reconnaissent qu'ils leur arrivent d'injurier les autres conducteurs
- 88% ont déjà eu peur du comportement agressif des autres conducteurs.
- 1 conducteur sur 3 colle délibérément le véhicule d'un autre pour afficher son mécontentement
- 1 sur 4 double par la droite
- 1 sur 5 n'hésite pas à sortir de son véhicule pour s'expliquer, voire en découdre.

Bon nombre de conducteurs reconnaissent être « dans leur bulle » lorsqu'ils sont au volant, et faire moins attention aux autres. Ainsi, 96% des usagers de la route reconnaissent craindre le comportement à risque des autres. Chaque usager de la route a le sentiment d'être en danger, d'être inquiété par les autres, et en même temps, chaque usager admet faire des infractions qui contribuent à ce climat tendu.

Concernant les autres usagers :

- 8 cyclistes sur 10 craignent le comportement agressif des conducteurs motorisés
- Près de 9 cyclistes sur 10 craignent les prises de risques des autres usagers de la route
- 93% des piétons déclarent qu'un automobiliste ne s'arrête pas toujours pour les laisser passer alors qu'ils sont déjà engagés sur un passage protégé.
- Une grande majorité de piétons ont déjà été frôlés par un vélo, une trottinette ou un hoverboard sur les trottoirs
- 86% des piétons admettent de traverser en dehors de tout passage protégé et d'emprunter un passage piéton alors que le feu est rouge.

Nous sommes tous responsables et la route n'est pas à prendre mais à partager. Il est important d'acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier.

Le recensement citoyen, c'est dans le 1^{er} trimestre des 16 ans !

Plus le recensement est tardif, plus il peut être un facteur bloquant dans le parcours, tant civique que scolaire.

Comment faire son recensement citoyen :

-En mairie : vous pouvez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre résidence. Vous devez faire la démarche de recensement vous-même mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence. Il faut apporter les documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour et justificatif de domicile.

Si vous êtes sans domicile stable ou fixe, il s'agit de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile.

-Sur internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

Quelques rappels :

• Si le délai du 1^{er} trimestre des 16 ans est respecté alors le jeune sera convoqué vers ses 17 ans pour la journée défense et citoyenneté. Cela lui permettra d'obtenir une attestation provisoire, de s'inscrire au permis de conduire ainsi qu'aux examens et études supérieures. De plus, cela permet une inscription automatique sur les listes électorales.

• En cas de recensement après le délai des 16 ans, la convocation à la journée défense et citoyenneté sera aléatoire, vous n'aurez pas d'attestation provisoire et vous serez bloqué pour l'inscription au permis de conduire et aux examens et études supérieures.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Vivre à la campagne

La commission communication poursuit son reportage pour vous faire partager notre monde rural, vu d'Étainhus, consacré au monde agricole. Ce second volet concerne l'élevage et les cultures. D'autres suivront dans nos prochaines éditions.

LE MONDE AGRICOLE : L'élevage bovin et les cultures

VOLET

2



◆ Interview d'un agriculteur, installé sur notre commune

Bienvenue à la ferme Hauzay. Benjamin y a accueilli deux membres de la commission communication pour une interview.

Commission communication : Benjamin, avez-vous toujours travaillé dans le milieu agricole ?

Benjamin : Oui j'y ai toujours travaillé. Je suis installé à mon compte depuis 2010. Avant 2010, associé à mon père en tant qu'aide familial, j'y travaillais le week-end et pendant les vacances scolaires.

Commission communication : Le métier d'agriculteur a-t-il toujours été une vocation ? Quels diplômes avez-vous obtenus à l'issue de votre parcours étudiant ?

Benjamin : Cette vocation me vient de mes parents et grands-parents qui m'ont précédé sur la ferme. Je suis titulaire d'un BAC S, d'un BTS et d'une LICENCE en production végétale. J'ai acquis ma licence en Hollande à l'université. J'y ai fait par ailleurs plusieurs stages.

Commission communication : Quelles activités exercez-vous sur votre ferme ?

Benjamin : La polyculture et l'élevage de bovins.

Commission communication : Quel type de cultures exploitez-vous ? Quel circuit leur est destiné ?

Benjamin : Nos cultures sont diversifiées : lin, betterave, pomme de terre, maïs, blé, colza, orge, prairie, réparties sur 300 hectares dans un rayon de 55 kms autour d'Étainhus. Le maïs et la prairie sont destinés à l'élevage. Le lin est vendu à un teilleur¹ privé ; la filasse² est ensuite vendue en vue de la fabrication de vêtements en lin. La betterave est destinée à la sucrerie. Le blé et le colza sont destinés aux négociants en céréales. La pomme de terre, transformée en France, est destinée à l'industrie en vue de la fabrication de frites. L'orge est destinée à l'alimentation animale.

Commission communication : Et quelles races de bovins élevez-vous ? Combien de temps les gardez-vous ? Quel circuit leur est destiné ?

Benjamin : Nous faisons également de l'élevage de la naissance jusqu'à l'engraissement avec, en moyenne, 300 bovins à gérer, dont 90 vaches destinées au vêlage de novembre à mars. La gestation d'une vache dure 9 mois. Nos vaches sont de la race Blanc, Bleu et de la race Parthenaise.

Il faut savoir que les vaches ont leur 1^{er} veau à l'âge de 2, 3 ans et qu'elles peuvent avoir de 2 à 3 veaux au cours de leur vie. Notre troupeau compte 3 taureaux pour 90 vaches. Nous procédons à l'insémination des vaches à la ferme permettant ainsi un meilleur contrôle de la reproduction de notre troupeau. 90% de nos bovins engraisés, soit en moyenne 80 par an, sont destinés à la grande distribution locale. Les 10% restants sont vendus aux abattoirs ou à des marchands.

Commission communication : Le réchauffement climatique a-t-il un impact, positif ou négatif, sur votre activité ?

Benjamin : Bien sûr il a un impact. Les pics de chaleur engendrent des difficultés lors de la semence car la terre est bien trop sèche parfois. Notre métier est en effet tributaire des conditions météorologiques. La polyculture peut répondre en partie aux aléas du réchauffement climatique. Par exemple, nous avons récemment expérimenté la semence du lin d'hiver, qui nous permet contrairement au lin de printemps, d'avoir une bonne réserve d'eau dans le sol jusqu'à la récolte.

Commission communication : Considérez-vous vivre avec décence de votre métier ?

Benjamin : Plusieurs générations se sont succédées sur la ferme ; c'est un atout non négligeable pour pouvoir vivre de notre métier.

Commission communication : Envisagez-vous de développer votre activité à plus ou moins long terme ? Vous associez-vous à d'autres agriculteurs pour optimiser votre exploitation (CUMA)³ ?

Benjamin : Oui nous souhaitons à plus ou moins long terme développer la production de pommes de terre. Par ailleurs, nous installons des panneaux solaires sur toutes les toitures de nos bâtiments agricoles, permettant ainsi la production et la vente d'électricité. Oui, la CUMA permet en effet de rentabiliser le matériel agricole.

¹Le teillage (action de teiller) est une opération mécanique qui permet de séparer les fibres textiles du bois et de l'écorce par broyage et battage.

²La filasse est le nom commun donné aux fibres végétales.

³CUMA : Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles

Divertissement



La commission communication vous propose un jeu des 7 différences sur notre belle Mairie. A vous de relever le défis !

Les informations diverses



Le sport avant le score

ESPC Élan Sportif de la Pointe de Caux

St Gilles de la Neuville - Étainhus - Sainneville sur Seine

Siège administratif : Mairie de [Sainneville. 76430](#) Sainneville sur Seine

Agrément Jeunesse & Sport n°7659709 Affiliation : 546323 APE : 9260 SIRET : 42150848200013

☎ 546323@ifnfoot.com 📞 06 21 89 25 99 www.espc76.fr 📘 [facebook.com/groups/415762231801824](https://www.facebook.com/groups/415762231801824)

Message de l'ESPC

En 10 ans le club aura tout simplement doublé d'effectif de licenciés.

En 10 ans nous aurons retrouvé toutes les catégories en nom propre.

La vie d'une association sportive c'est de créer une osmose entre les temps de jeu ainsi que d'une ambiance interne collective et solidaire, ces bons moments où se rencontre lors de la journée d'accueil, où l'on partage une part de galette des rois avec les familles qui très solidairement nous aide à organiser un tournoi en mémoire de Marcel LEMAITRE. Ce sont quelques fois des journées épuisantes, mais tellement fructueuses et enrichissantes.

Ces tournois de fin d'année sont aussi le but de créer des cohésions et des temps de jeu plus ludiques que sportifs, ainsi en juin 2024 ce sont plus de 70 enfants et une dizaine d'éducateurs (ainsi que de nombreuses familles) qui sont allés en Bretagne participer à un tournoi inter-régional.

Pour les temps sportifs, nos aptitudes auront toujours des limites mais nous devons nous efforcer de nous tirer vers le haut. Notre politique d'inclusion des jeunes « Le sport avant le score » est ouverte pour notre école de foot (U7 à U11), mais nos critères pour les catégories supérieures ne sont pas si stricts, nos engagements sont basés sur un juste équilibre entre les axes de progression de tous et les besoins de la compétition.

L'objectif de 2024/25 sera de (re)labelliser notre école de foot, objectif que nous avons délaissé tant les critères fédéraux à atteindre, étaient démesurés et déconnectés des clubs ruraux comme l'ESPC.

Nous remercions les municipalités que nous sollicitons souvent et qui sont toujours à nos côtés pour que tous puissent pratiquer du sport dans un cadre rural agréable. Grâce à votre soutien matériel et financier nous pouvons encore proposer une offre de sport de proximité, solidaire et rurale.

Evolution de la réglementation des centres de recyclage

Depuis le 1^{er} janvier 2025 la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole met en place un quota de passages dans les centres de recyclage pour les particuliers.

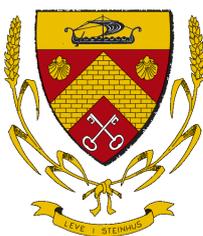
Ainsi, les habitants des 54 communes de la CU auront droit à 40 passages gratuits par an et par foyer pour accéder aux centres de recyclage. Selon la CU, le quota de 40 accès a été « fixé après analyse des fréquentations de 2024 (moyenne de 10 visites par an en zone urbaine et 15 en zone rurale) » pour couvrir les besoins des usagers. Ce dispositif vise à réguler la fréquentation des déchetteries et éviter les engorgements.

Il est bien sûr possible de demander des accès supplémentaires, mais cette option est payante, via : moncentrederecyclage.lehavremetro.fr

Pour rappel, depuis janvier 2023, l'accès aux déchetteries nécessite une inscription préalable via le site :

<https://www.moncentrederecyclage.lehavremetro.fr>

Concrètement, chaque véhicule doit passer un contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation à l'entrée des centres de recyclage de la CU. S'il est inscrit : l'utilisateur peut accéder à la déchetterie. Sinon, il devra s'inscrire et attendre la validation de la plateforme en ligne.



MAIRIE
DE ETAINHUS

- 76430 -

Permanences du Secrétariat de Mairie

Mardi 16 h 00 / 18 h 30

Jeudi 14 h 00 / 17 h 00 (sauf Juillet & Août)

Vendredi 9 h 00 / 12 h 00

Adresse : 105, rue des Anciens Combattants

Tél. : 02.35.20.90.04

Messagerie : contact.mairie@etainhus.fr

Permanences de Monsieur le Maire

Sur rendez-vous